



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) R COAT

Fournisseur Fabricant
ImpermaShield
Adresse 333 rue St-Hubert, Laval, QC H7G 2Y5
Numéro de téléphone d'urgence
Numéro d'urgence : +1-703-527-3887 / 1-800-424-9300

**CE PRODUIT N'EST PAS ASSUJETTI AUX RÈGLEMENTS SUR LES
PRODUITS CONTRÔLÉS NI AU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES**

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial	Impermashield R COAT
Famille chimique	Suspension aqueuse d'hydrocarbures dérivés du pétrole (asphalte émulsifié modifié par polymère) et charges inertes
Utilisation du matériau	Utilisation du matériau
Classification TMD (Transport des marchandises dangereuses)	Revêtement protecteur / agent d'étanchéité (Transport des marchandises dangereuses) NON RÉGLEMENTÉ
Classification SIMDUT	NON RÉGLEMENTÉ
Téléphone d'urgence	CHEMTREC: +1-703-527-3887 / 1-800-424-9300

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX

COMPOSANT :	CAS#	% (Par poids)	LC50 (ppm) (rat ihal)	LD50 (mg/kg) (rat oral)
ASPHALTE	8052-42-4	60-100	n/a	n/a
Acide 2-propénoïque, 2-méthyl-, polymère avec 2-chloro-1,3-butadiène	25053-30-9	10-30	n/a	n/a
Acide borique	10043-35-3	0.1-1	n/a	n/a

SECTION 3 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Couleur	Brun
Apparence	Liquide
État physique	Liquide
Odeur	Légère odeur
Densité relative	d'asphalte 1.0
Point de congélation	32° F (0° C)
Point d'ébullition	212° F (100° F)

Coefficient de partage eau/huile	
Pression de vapeur (mm/Hg)	A l'eau
pH	Not available
Densité de vapeur (air = 1)	Not available
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	< 1
Solubilité dans l'eau	Negligible

SECTION 4 – INCENDIE ET EXPLOSION

Agent extincteur approprié	Utiliser un agent extincteur approprié aux matériaux environnants
Agent extincteur inapproprié	Ne pas utiliser d'eau comme agent extincteur, car cela propagerait l'incendie
Dangers spécifiques résultant du produit chimique	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, incluant un appareil respiratoire autonome
Équipement et instructions de lutte contre l'incendie	Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque
Méthodes spécifiques	Utiliser les procédures standard de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers des autres matériaux impliqués
Risques généraux d'incendie	
Produits de combustion dangereux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé
Données sur les risques d'explosion	Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de soufre et oxydes de carbone
	Ne devrait pas être sensible aux chocs mécaniques
Sensibilité aux chocs mécaniques	Ne devrait pas être sensible aux décharges électrostatiques
Sensibilité aux décharges électrostatiques	

SECTION 5 – RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	
Matériaux incompatibles	Stable dans les conditions de stockage recommandées
Produits de décomposition dangereux	Oxydants, acides, caustiques
	Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes de carbone
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas

SECTION 6 – INFORMATION SUR LA SANTÉ

Limite d'exposition

Ingestion	Peut causer des troubles gastriques, des nausées ou des vomissements
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires
Peau	Provoque une irritation cutanée
Yeux	Provoque une grave irritation des yeux

Effets chroniques

MESURES D'URGENCE ET PREMIERS SOINS

Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent
Inhalation	En cas de symptômes, déplacer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Peau	
Yeux	En cas de contact avec la peau : laver abondamment avec de l'eau. Traitement spécifique (voir l'étiquette du produit). En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
	En cas de contact avec les yeux : rincer continuellement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin

SECTION 7 – DÉVERSEMENT

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir les personnes à l'écart et sous le vent du déversement ou de la fuite. Éviter les zones basses. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé sans porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation adéquate. Aviser les autorités locales si le déversement important ne peut être contenu. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Endiguer le produit déversé lorsque possible. Couvrir avec une feuille de plastique pour empêcher la propagation. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer dans des contenants appropriés. Ne jamais remettre le produit déversé dans les contenants d'origine pour réutilisation. Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Après la récupération du produit, rincer la zone avec de l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés
Précautions environnementales	
Méthode d'élimination des déchets	Ne pas rejeter dans les lacs, ruisseaux, étangs ou eaux publiques Suivre les réglementations fédérales, provinciales et locales concernant l'élimination

SECTION 8 – PROTECTION

Protection respiratoire	Protection respiratoire : s/o
Ventilation	Ventilation : s/o
Gants de protection	Gants de protection : recommandé
Protection des yeux	Protection des yeux : lunettes de sécurité / lunettes étanches recommandées
Autre équipement de protection	Autre équipement de protection : manches longues et vêtements amples recommandés

SECTION 9 – ENTREPOSAGE

Conditions d'entreposage et de manipulation

GARDER À L'ABRI DU GEL

Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés

Informations spéciales pour le transport

Non réglementé par le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

Préparé par Impermashield

Date de préparation 18 mars 2026

Remplace le 17 juin 2015

Les informations contenues dans ce document sont basées sur les données disponibles et sont fournies à titre informatif seulement. ImpermaShield ne donne aucune garantie ni condition, expresse ou implicite, quant à l'exactitude des données ou à leur utilisation. ImpermaShield ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation des informations ou du produit décrit dans cette fiche.